

Interpellation 07-2025 : Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communication de la Municipalité

Séance du Conseil communal de Pully du 4 juin 2025

Contexte

Le 23 mai 2025, la Municipalité a publié sur son site internet et ses réseaux sociaux un communiqué annonçant la **fermeture définitive de la pataugeoire du Parc Guillemin**. Ce communiqué indique que le Conseil communal aurait refusé un projet de rénovation de la pataugeoire, laissant ainsi entendre que le **Conseil serait responsable** de la fermeture de cette infrastructure appréciée des familles.

Depuis quelques jours, des panneaux verticaux indiquant le même message ont été posés aux abords de la pataugeoire.

Il me paraît important, dans un souci de **transparence et de clarté à l'égard des citoyennes et des citoyens de Pully**, de revenir sur certains points tels qu'exposés dans le **préavis 22-2024 de la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement**.

En effet :

- Le projet présenté dans le cadre de ce préavis de la DUE ne proposait **pas la rénovation** de la pataugeoire existante, mais sa **démolition** et son **remplacement** par un système de jets d'eau verticaux, pour un montant de **CHF 670'000.-**.
- Par définition, une **rénovation** consiste à **remettre à neuf ou à restaurer un élément existant**. Remplacer une pataugeoire par un aménagement entièrement différent ne peut être assimilé à une rénovation, mais correspond à un **changement complet d'aménagement**.

Le préavis 22-2024 mentionne également que la pataugeoire est soumise, depuis quelques années, à des normes sanitaires plus strictes, équivalentes à celles des eaux de boisson. Il est en outre précisé qu'en **2022 déjà**, une fermeture de plusieurs semaines avait été ordonnée par le chimiste cantonal en raison de résultats de qualité de l'eau insuffisants.

Ces éléments indiquent que la situation sanitaire de la pataugeoire était **connue depuis 2022**.

Il semble donc légitime de s'interroger sur le fait que **seulement en 2024**, un projet a été présenté au Conseil communal, et qu'il ne prévoyait **qu'une seule option**, à savoir **la démolition de la pataugeoire** et le remplacement par des jets d'eau.

Il est par ailleurs utile de rappeler que si le Conseil communal avait pu disposer **d'alternatives de projet**, à un coût raisonnable et permettant la **conservation de la pataugeoire**, il n'aurait très probablement **pas refusé** le préavis présenté par la DUE. La fermeture de cet espace apprécié représente une **vraie déception** pour l'ensemble de la population, et certainement aussi pour les membres du Conseil communal.

Enfin, il est important de noter que la communication publiée par la Municipalité le 23 mai 2025 pourrait laisser croire que le **Conseil communal serait directement responsable** de la fermeture de la pataugeoire, ce qui ne correspond **pas** à la réalité des décisions prises.

Questions à la Municipalité

1) Pourquoi le communiqué officiel du 23 mai 2025 laisse-t-il entendre que le Conseil communal aurait **refusé la rénovation de la pataugeoire**, alors que le projet présenté consistait en sa **démolition et son remplacement par une tout autre construction (jets d'eau)**, ce qui n'est pas équivalent à une rénovation ?

2) La Municipalité prévoit-elle de **proposer un nouveau projet**, permettant de répondre aux besoins des familles, tout en tenant compte des contraintes financières, des normes de sécurité, et de la valeur d'usage de la pataugeoire pour la population pulliérane ? Si oui, selon quel **calendrier** ?

En effet, on s'étonne que depuis octobre 2024, aucune autre proposition n'ait été formulée. La rapidité avec laquelle la DUE a su revenir avec de nouveaux préavis – les préavis 13-2025 et 14-2025 présentés lors de la séance du 4 juin 2025, soit seulement deux mois après l'échec du préavis 05-2025 du 2 avril 2025, portant pourtant sur les mêmes objets – démontre qu'avec de la volonté, il est tout à fait possible de retravailler un projet en peu de temps.

3) Enfin, la Municipalité envisage-t-elle de **clarifier sa communication** afin de rétablir l'exactitude des faits auprès de la population de Pully et d'**éviter toute interprétation erronée** concernant la responsabilité des décisions prises ?

Conclusion

Il est demandé à la Municipalité d'apporter des réponses à ces questions et de contribuer ainsi à une **information claire et transparente** sur un dossier qui touche de nombreuses familles de notre commune.

Tânia Gazzola
Conseillère communale PLR

Annexes :

- p. 3 : Communiqué de la Ville de Pully sur Facebook du 23 mai 2025
- p. 4 : Communiqué de la Ville de Pully sur son site internet depuis le 23 mai 2025
- p. 5 : Panneau vertical posé à l'entrée de la pataugeoire (prise de vue du 3 juin 2025)
- p. 6 : Pages 6 et 7 du Préavis 22-2024



Ville de Pully, Suisse

51 min · 🌐



Fermeture définitive de la pataugeoire du parc Guillemin

Suite à des problèmes de non-conformité aux normes sanitaires et de sécurité, la pataugeoire du parc Guillemin ne peut être remise en fonction.

Un projet de rénovation de la pataugeoire et de la place de jeux a été présenté en octobre 2024 au Conseil communal qui a refusé d'accorder le budget nécessaire à ces travaux.

Pour garantir la sécurité des usagers et des usagères, la Municipalité n'a d'autre choix que de fermer le bassin.

La place de jeux restera ouverte et continuera à être contrôlée régulièrement ; certains équipements seront réparés ou retirés en fonction de leur état.



👍👎👤 26

4 commentaires 3 partages



J'aime



Commenter



Envoyer



Partager

ACTUALITÉS

[Accueil](#) / [Actualités & infos](#) / [Actualités](#)



Fermeture définitive de la pataugeoire



Suite à des problèmes de non-conformité aux normes sanitaires et de sécurité, la pataugeoire du parc Guillemin ne peut être remise en fonction.

Un projet de rénovation de la pataugeoire et de la place de jeux a été présenté en octobre 2024 au Conseil communal qui a refusé d'accorder le budget nécessaire à ces travaux.

Pour garantir la sécurité des usagers et des usagères, la Municipalité n'a d'autre choix que de fermer le bassin.

La place de jeux restera ouverte et continuera à être contrôlée régulièrement ; certains équipements seront réparés ou retirés en fonction de leur état.



FERMETURE DÉFINITIVE DE LA PATAUGEOIRE

Suite à des problèmes de non-conformité aux normes sanitaires et de sécurité, la pataugeoire du parc Guillemin ne peut être remise en fonction.

Un projet de rénovation de la pataugeoire et de la place de jeux a été présenté en octobre 2024 au Conseil communal qui a refusé d'accorder le budget nécessaire à ces travaux.

Pour garantir la sécurité des usagers et des usagères, la Municipalité n'a d'autre choix que de fermer le bassin.

La place de jeux restera ouverte et continuera à être contrôlée régulièrement; certains équipements seront réparés ou retirés en fonction de leur état.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité



Mai 2025
Direction de l'urbanisme et de l'environnement, 021 721 37 00

3.2. Remplacement de la pataugeoire

Une rénovation du système de filtration de la pataugeoire actuel a été évaluée mais nécessiterait des travaux disproportionnés. En effet, afin de garantir le respect des normes sanitaires en vigueur, les nouvelles installations exigeraient la création de cuves volumineuses, pour la décantation de l'eau avant la filtration, ainsi que le remplacement de toute l'installation technique de filtration et de pompage à proximité.

Au vu de la configuration du parc et la présence d'arbres à proximité, la seule solution serait de démolir la pataugeoire actuelle, d'excaver un volume important de terre afin de créer, en sous-sol, un local pour l'installation technique et les cuves de décantation, puis de reconstruire le bassin et les pédiluves au-dessus.

Page 6 sur 12

Ville de Pully – Préavis N° 22-2024

Les volumes de terre à évacuer pour de tels travaux de terrassement seraient considérables et nécessiteraient une réutilisation sur site ou une évacuation des terres en décharge de type B ou sur un site de pollution équivalent, avec des frais d'évacuation proportionnels.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le projet s'est plutôt orienté vers une solution nouvelle de jeux d'eau verticaux actionnés manuellement par les usagers, nommé dans le schéma de réaménagement "La fontaine".

Afin d'éviter les contraintes liées au contrôle de la qualité de l'eau, le suivi et l'entretien des installations de filtrage ainsi que l'utilisation de produits chimiques pour le traitement de l'eau, les jeux seront connectés directement au réseau et l'eau ne sera pas traitée après utilisation mais récupérée et stockée dans une cuve de rétention dont le contenu sera utilisé pour l'arrosage des plantations prévues à proximité.

Les jets d'eau présentent l'avantage de rafraîchir l'air ambiant. La configuration du sol permettra la création de surfaces en eau temporaire, fournissant une source de jeux supplémentaire et différente, avant que l'eau ne continue son chemin dans la partie "Ruisseau" permettant aux enfants de jouer avec de l'eau en mouvement dans la pente du terrain. Finalement, l'eau sera canalisée dans la cuve de rétention.

L'eau ne sera disponible qu'à la demande par l'action manuelle des pompes. Cette solution présente l'avantage de limiter la consommation d'eau et de favoriser l'interaction entre les enfants.



Illustration des jeux d'eau